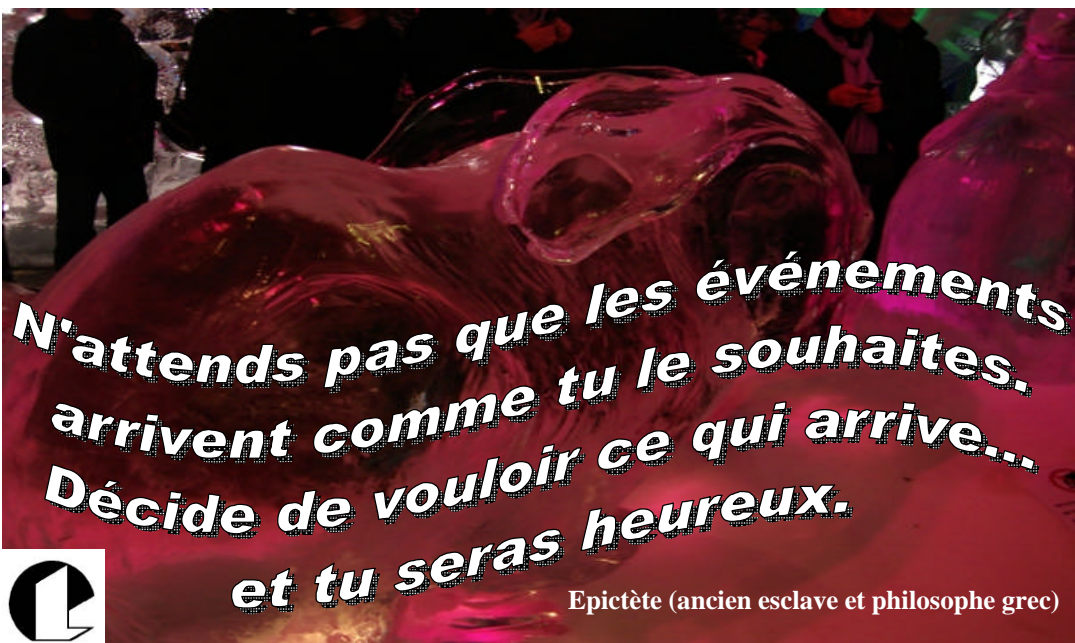


Bonne Année ?



*N'attends pas que les événements
arrivent comme tu le souhaites.
Décide de vouloir ce qui arrive...
et tu seras heureux.*

Epictète (ancien esclave et philosophe grec)



Les produits d'assurance offrent une sécurité supplémentaire !

Dans la tempête de la crise financière, les assureurs ont tenu bon. Contrairement aux banques, peu de questions ont été posées à propos de la situation des assureurs, à l'exception d'Ethias.

À juste titre, car les produits d'assurance offrent beaucoup plus de sécurité.

Les compagnies d'assurances doivent (obligation légale) constituer des provisions techniques à concurrence du montant nécessaire pour pouvoir couvrir tous leurs versements futurs.

En outre, les assureurs de notre pays disposent d'une marge de solvabilité particulièrement importante.

L'organe de contrôle du secteur, la CBFA, vérifie également dans chaque compagnie si chaque branche d'assurance est rentable.

Si ce n'est pas le cas, la CBFA peut intervenir. Enfin, les assureurs pensent principalement à long terme.

C'est surtout dans le secteur assurance vie que l'on trouve les contrats à long terme et les assureurs ne doivent pas craindre de voir les clients arriver en masse pour récupérer leurs avoirs. En effet, cela est sanctionné sur le plan fiscal.

La combinaison de tous ces facteurs fait que les produits d'assurance offrent aux clients une protection très étendue.



Pensez à votre épargne !

Visitez

notre site **WEB**

www.lambinet.be

et utilisez notre adresse Email :

lambinet@lambinet.be



**Aide
urgente ?
Appelez
S.O.S. PHONE**

il est
accessible
24/24 heures
02/253 22 99

Les jeunes conducteurs et l'assurance RC auto !

On le sait, il est prouvé statistiquement que les jeunes conducteurs et particulièrement les 18 – 23 ans, provoquent des accidents de circulation. Les primes d'assurance auto sont donc beaucoup plus chères pour eux. Pour éviter ce prix « exorbitant », les parents souscrivent ces assurances à leur nom sans, bien entendu, préciser qui est le conducteur habituel. Ils font ainsi des économies substantielles.

Un exemple parmi d'autres : un jeune provoque un accident en faisant une course de voiture avec un de ses potes. Il est condamné à une amende et à un retrait de permis de 3 mois. Il n'a que 20 ans.

L'assureur RC auto paye aux victimes un dommage important. Bien entendu, le constat mentionne clairement le conducteur du véhicule au moment des faits. L'assureur fait sa petite enquête et découvre que le jeune conducteur s'est déjà vu retirer le permis et en plus, constate qu'il n'est pas renseigné comme conducteur habituel du véhicule.

L'assureur estime que le père et le fils ont agi de manière intentionnelle. Or en cas d'omission ou d'inexactitude intentionnelle, l'assureur peut réclamer le remboursement intégral de ses débours.

Le père et le fils reconnaissent que le nom communiqué à l'assureur n'était pas celui du conducteur habituel, mais ils se défendent en estimant que cette erreur n'était pas intentionnelle, mais bien la conséquence d'une certaine nonchalance. En cas d'omission ou d'inexactitude non intentionnelle, mais reprochable au preneur d'assurance lors de la conclusion du contrat, le recours de l'assureur est alors limité à 250 €.

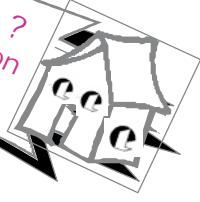
La compagnie d'assurance a tenu à faire valoir son point de vue et a cité le père et le fils devant le Tribunal de police d'Anvers.

Le juge a donné raison à l'assureur. Il a estimé qu'en indiquant que le père était le conducteur habituel, l'objectif était de toute évidence d'obtenir une police d'assurance à des conditions plus avantageuses. Le fils n'avait que 20 ans et s'était déjà vu retirer son permis une fois. Il s'agissait d'éléments essentiels d'appréciation du risque qui auraient dû être portés à la connaissance de l'assureur.

Le père du jeune homme s'est vu condamné au remboursement à l'assureur de la totalité des sommes payées par ce dernier aux victimes de l'accident.

(suite ci-contre)

Prêts Hypothécaires ?
Nous vous offrons la raison
de ne pas hésiter !



Quatre Belges sur dix inquiets pour leur pension !

Quatre Belges sur dix craignent que leur pension légale ne leur suffira pas pour vivre.

C'est ce que révèle une enquête de Test-Achats.

Cette enquête a été menée à la fin 2007, lorsqu'il n'était pas encore question de crise financière. Elle révèle que 40 % des pensionnés se sont dits désagréablement surpris par le montant de leur pension

Les enfants et les adolescents sont fréquemment victimes de brûlures.

Bien sûr leur curiosité y est pour beaucoup mais aussi le fait que la peau de l'enfant est plus fine que celle des adultes et donc plus vulnérable. La plupart des accidents surviennent à la maison. Chaque pièce constitue une source de danger et de risques potentiels.

Le comportement des adultes peut contribuer à réduire ces risques. Les enfants adorent accompagner partout, aider les adultes et assister à tous les événements. Il est pourtant préférable de différer certaines activités soit jusqu'au moment où les enfants dorment ou jusqu'à ce que d'autres adultes les surveillent. Il faut également apprendre aux enfants à agir prudemment avec le feu et la chaleur. Leur montrer comment allumer prudemment une allumette, la maintenir éloignée du corps, leur expliquer pourquoi ne pas toucher le fer à repasser, leur apprendre à être conscient du danger.

En cas de brûlure...

- ~ Rassurer l'enfant : garder les idées claires et parler calmement aident beaucoup l'enfant
- ~ Dévêtir la zone brûlée, saur là où le vêtement colle : il faut découper autour au plus près de la zone blessée
- ~ Placer l'enfant sous un jet de douche à faible pression à une température de plus ou moins 20° (la température doit être supportable pour l'enfant): trop froide, l'eau peut refroidir l'enfant et provoquer une hypothermie.
- ~ Chauffer la pièce. Si nécessaire se mettre sous la douche avec l'enfant que l'on tient contre soi, éviter les courants d'air, couvrir d'une couverture les zones saines.
- ~ Pendant 20 minutes. Attention, pour un enfant 5 minutes sous la douche c'est déjà long. Rester patient et expliquer à l'enfant ce qui se passe.
- ~ Administrer un antidouleur : noter le nom et la dose pour le médecin
- ~ En cas de brûlure(s) importante(s), ne pas donner à boire ou à manger.
- ~ Humidifier régulièrement les lèvres de l'enfant s'il a la bouche sèche.

Le fait de ne pas déclarer le conducteur habituel à la compagnie d'assurance auto est donc « un jeu dangereux. » C'est bien moins cher, mais les conséquences peuvent être graves en cas d'accident.

Nous attirons l'attention des parents ou des jeunes afin de déclarer le conducteur habituel dans le contrat auto. Un dépliant informatif est également à la disposition de nos clients.